

CLASSES EN LUTTE...



n°111-avril 2010

Pour une révolution sociale, éducative et pédagogique

2010: UN NOUVEAU HOLD-UP SE PRÉPARE SUR NOS RETRAITES!

Des années décisives, notre système de retraites en a déjà connu depuis 1993 : 1995, 2000 (pour les retraites complémentaires du secteur privé), 2003...

Mais 2010 sera de nouveau une année décisive parce que le gouvernement et le Medef ne sont pas encore arrivés à leurs fins et qu'ils comptent bien utiliser le déficit record laissé par la crise (produit direct de leurs politiques) pour aller encore plus loin dans leur contre-réforme de notre système de retraite.

17 ANS DE CONTRE-RÉFORMES !

L'offensive de la droite et du patronat a commencé en 1993, avec la loi contre le système de retraite par répartition du secteur privé. La durée de cotisation passait de 37,5 à 40 annuités. En 1995, Juppé commit une lourde erreur. Il s'attaqua à la fois aux retraites de la Fonction publique et à celles des services spéciaux (SNCF, RATP, EDF-GDF...) Il lui fallut ravailler ses 40 annuités. En 2003, Fillon ne commit pas la même erreur, il s'attaqua uniquement aux salariés de la Fonction publique et jura, la main sur le coeur, que les salariés relevant des régimes spéciaux n'étaient pas concernés par l'allongement de la durée de cotisation. Malgré des millions de manifestants et près de six mois de luttes, le mouvement social fut battu et se vit imposer les 40 annuités de cotisation pour qu'un salarié puisse bénéficier d'une retraite de base à taux plein. En 2007, le gouvernement remettait cela et imposait les 40 annuités aux salariés des régimes spéciaux.

Aujourd'hui, c'est tout le salariat que le patronat et ses alliés comptent attaquer de front !

LE POUVOIR N'A PAS ENCORE ATTEINT SON

DOUBLE OBJECTIF.

Le premier de ses objectifs est de bloquer le niveau des cotisations retraites là où il se trouve et financer un nombre de retraités qui va doubler entre 2000 et 2040 AVEC LES MÊMES RESSOURCES ! A l'évidence, ça ne marche pas, le déficit des régimes de retraites (même si on fait abstraction des effets de la crise économique) s'accroît.

Son deuxième objectif est de faire reculer suffisamment la retraite par répartition pour faire une place de choix aux fonds de pension et ne plus laisser à un financement socialisé tout un champ d'accumulation qu'il veut voir revenir au capital. Un champ d'accumulation particulièrement juteux puisque, au Royaume-Uni, les adhérents d'un fonds de pension ne retrouvent que 50 % des sommes qu'ils ont versées sur leurs fonds de pension. Les 50 % restants s'étant évanoui en frais de gestion divers et en dividendes pour les actionnaires !

LA RETRAITE PAR RÉPARTITION N'A PAS BESOIN D'ÊTRE "RÉFORMÉE", MAIS DÉFENDUE !

IL FAUT ACTUALISER LA PART PATRONALE DE LA COTISATION SOCIALE QUI N'A PAS BOUGÉ DEPUIS 1979 !

IL FAUT AUGMENTER LA PART DES SALAIRES DANS LA VALEUR AJOUTÉE AU DÉTRIMENT DES PROFITS !

C'est pourquoi la CNT considère qu'il faut rassembler l'ensemble des salariés sur la base d'un retrait de l'ensemble des contre-réformes depuis 1993 pour gagner la bataille sociale décisive qui permettra de gagner les suivantes (salaires, emploi, partage des richesses...)

**DE L'ARGENT
IL Y EN A !!!
DANS LES POCHESES
DU PATRONAT**

www.cnt-f.org/fte

La CNT-FTE est un syndicat indépendant qui fonctionne sans subvention, uniquement avec les cotisations des adhérents. La CNT-FTE tourne en autogestion, tout est décidé en assemblées générales dans chaque syndicat, les mandats sont tournants et révocables à tout moment, il n'y a pas de permanents et tout travail est bénévole. Chaque syndicat appartient à une fédération. Nous appartenons à la fédération des travailleurs-ses de l'éducation. L'ensemble des fédérations forme la confédération. **UN SYNDICAT !** Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. **DE COMBAT !** Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. **AUTOGESTIONNAIRE !** Parce que les décisions doivent être prises à la base par les syndiqués eux-mêmes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies s'opposent à la construction d'une société égalitaire et autogérée. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons alors les orienter pour le bien de toute la collectivité. C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement... un projet révolutionnaire.

Masteriser, masteriser, il en restera toujours quelque chose ...

Au fur et à mesure des déclarations, décrets ministériels et circulaires diverses, on ne peut que se demander s'il restera quelque chose de la formation des enseignants du secondaire.

Retour sur les événements. En Juillet 2008 est annoncée la volonté de réformer les modalités de formation des enseignants du primaire et du secondaire. L'obtention du concours devra lors s'accompagner de celle d'un Master (5 ans d'étude), alors qu'une Licence (3 ans) suffisait auparavant. Ainsi présentée, la « mastérisation » a pour objectif d'augmenter le niveau de recrutement des enseignants et de revaloriser aussi le salaire des jeunes enseignants. Cette réforme mettrait donc à bas le système des IUFM pour faire entrer ces formations dans le cadre universitaire.

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, les arbitrages lancés par le ministère sont l'occasion de tentatives ratées, de rétropédalages successifs et de contradictions notoires. Il est évoqué péle-mêle la mise en place de Master-Enseignement dans les universités, la tenue des écrits des concours lors du Master 1 et des oraux en Master 2 puis finalement l'intégralité des concours devrait avoir lieu en Master 2, la disparition des stages lors de la première année d'enseignement, leur intégration sous forme d'observation au cours du Master 2, etc etc... Bref, un flou artistique entretenant les incertitudes pour les étudiants passant les concours, pour les travailleurs enseignants et non-enseignants des IUFM, pour les enseignants du secondaire et pour les universitaires.

Cette chaotique équipée s'explique aussi par la volonté gouvernementale d'apaiser le mouvement de lutte du printemps 2009 au sein de l'université, regroupant enseignant-chercheurs et étudiants qui avait pour mot d'ordre, entre autres, l'abandon de cette réforme. A noter à ce propos que l'attitude de la principale organisation syndicale de l'Éducation n'a pas aidé à clarifier les choses. La FSU est en effet passée d'un soutien critique à la réforme à un refus pur et simple lors de la rentrée 2009.

Finalement, en Novembre 2009, les arbitrages sont annoncés. On abandonne les Master-Enseignement, ce qui permet de couper l'herbe sous le pied de la mobilisation des universitaires, refusant de préparer les maquettes de ces diplômes. Le ministère se posant en recruteur, il laisse aux universités le soin de préparer ou non des formations spécifiques aux concours. Les écrits doivent se dérouler en Master 2 (Septembre pour l'enseignement primaire, Décembre pour l'enseignement secondaire, Avril pour l'agrégation). Des stages sont prévus lors du Master 1 et un stage en responsabilité d'un mois sera réalisé à partir de Février-Mars pour les admissibles, avant des oraux en Juin. Mais, l'obtention du concours doit se doubler de l'obtention du Master 2, ce qui suppose pour les futurs enseignants la réalisation d'un mémoire durant la même période !

De plus, la première année d'enseignement voit disparaître le stage avec ses 9 heures hebdomadaires. Les nouveaux enseignants se voient en effet accorder un poste à temps plein, sous l'égide

d'un tuteur jusqu'à la Toussaint. Mais le temps de formation pédagogique est assuré... en Février, durant un mois, au sein des universités... Ils sont alors remplacés par les étudiants de Master 2 admissibles aux oraux ! (Ne faites pas cette tête effarée ! Vous doutez de la capacité des hiérarques du ministère pour inventer de telles usines à gaz ?)

Toutefois, des bruits récents laissent entendre que cette architecture va être remise en cause pour lui préférer un concours après le Master 2... Ultime rumeur ou nouvelle décision hallucinée du ministère ? Nous en saurons bientôt plus.

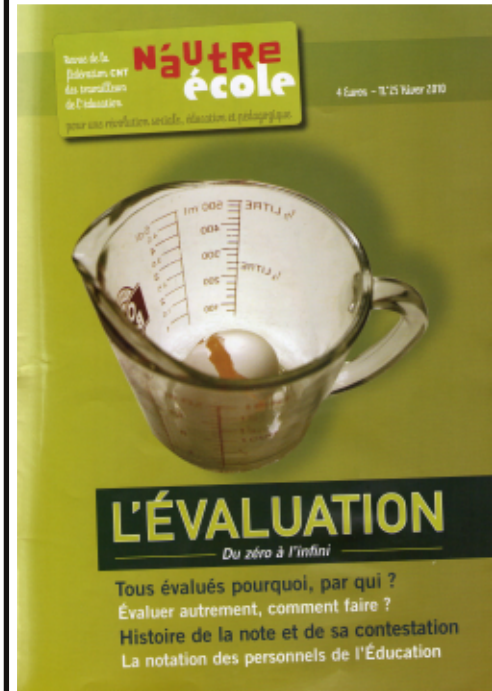
A court terme, que vont devenir les travailleurs des IUFM ? Des mutations vers d'autres services semblent prévus mais les informations sont rares. Le visage des futurs Master reste à ce jour inconnu et l'on peut déjà programmer une fragilisation des Master de recherche dans les universités. On peut de plus prévoir la disparition des formations à l'agrégation dans les « petites » universités, créneau que d'autres structures s'empressent de remplir (comme Science-Po Paris actuellement pour l'agrégation d'histoire). L'accès au concours se restreint donc.

Ensuite, cette réforme censée accroître la qualification des enseignants se traduit par l'arrivée devant les classes d'enseignants débutants à plein temps. Elle signale la fin de toute ambition pédagogique au profit d'une formation purement disciplinaire. Elle signifie aussi l'allongement de la durée d'études, ce qui va forcément retreindre l'accès à nos professions des étudiants les plus modestes (surtout que l'année, payée, de stage disparaît). Elle permet aussi de disposer d'une masse d'étudiants titulaires d'un Master 2 mais non du concours, piétaille précaire bien utile pour boucher les trous. Surtout, « la mastérisation sert à détruire des postes d'enseignants. Et elle se traduira par une accentuation du sentiment de dévalorisation du métier » selon le rapport du député UMP Dominique Le Mèner, présenté à l'Assemblée nationale en octobre 2009.

Dans cette réforme, pas d'ambition pour l'éducation, mais un seul point de mire : supprimer un fonctionnaire sur deux. L'argument d'une meilleure qualification des enseignants ne tient pas à l'examen des faits : il s'agit ici clairement d'économiser sur un service public qui coûte cher...

Certes, la formation actuelle des enseignants prête à critique. Un aller-retour plus grand entre formation disciplinaire, pédagogique et pratique en classe semble plus propice à une meilleure qualification. Mais cela coûte cher.

Toutefois, s'arrêter à cette critique « économique » de la réforme serait simpliste. Ce que l'on voit apparaître quand l'on donne pour responsabilité à l'université de former les enseignants, quand l'on fragilise à ce point un mode de recrutement, c'est aussi une sourde remise en cause du concours. Il ne semble plus très loin le temps du recrutement des enseignants par les établissements et de la fin du statut de fonctionnaire.



Évaluation : du zéro à l'infini

N'Autre école N°25- revue de la CNT éducation est sorti !

Nous vous invitons à le découvrir mais également à le faire découvrir autour de vous.

Connaître la pieuvre : d'où vient l'évaluation, notée ou pas, dans l'entreprise et dans l'école. Y répondre : par le refus quand nécessaire, par son double intelligent, sensible et rigoureux dans l'ordinaire des jours. Si notre numéro est copieux, ce n'est pas seulement fonction de l'enjeu, mais parce que les exemples de « contre-évaluation » sont nombreux, et « transférables » comme on dit. Sans compter que nous poussons l'obsession jusqu'à nous demander s'il faut évaluer nos combats. N'hésitez pas à évaluer ce numéro ! (il n'y a que son prix que nous n'avons pas (ré)évalué, bien qu'il atteigne les 60 pages) Le comité de rédaction

Le numéro est en consultation en ligne : <http://www.cnt-f.org/nautreecole/>

Évaluation : du zéro à l'infini, numéro 25, hiver 2010, 4 €, 60 pages. Diffusion par abonnement et en librairies (liste sur notre site)

N'Autre école, revue syndicale et pédagogique 33, rue des Vignoles 75200 Paris Site internet : <http://www.cnt-f.org/nautreecole/> Adresse mail : nautreecole@cnt-f.org

Répression encore ...

La CNT-FTE condamne fermement les convocations, suivies de mise en gardes à vues pour « sequestration », le 1e avril 2010, de six militants syndicalistes et associatifs de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, au commissariat du 14e arrondissement de Paris.

Cette stratégie d'intimidation de l'administration universitaire, en collaboration avec la police, sévit depuis plus d'un an afin de faire taire toute critique et contestation d'ordre politique et syndical. Aujourd'hui, dans le cadre de la LRU, il faut « nettoyer » les universités pour mieux les vendre aux intérêts privés. Ainsi, obtenir des salles ou

des amphes pour y tenir débat ou y projeter films et documentaires est devenu impossible pour les organisations les moins dociles. La répartition des locaux syndicaux est remise en cause au nom de leur redistribution selon la « représentativité » électorale de chaque organisation. Même le droit élémentaire d'afficher librement sur les panneaux syndicaux de la faculté est mis à mal. Tout discours critique est muselé.

L'action syndicale par délégation collective a toujours été utilisée pour obtenir satisfaction. Le recours à la justice pénale pour traiter des affaires politiques est un moyen de pression inacceptable : il confirme l'exercice d'une justice de classe quand d'autres se battent pour la justice sociale.

Ces mesures répressives s'inscrivent dans une logique sécuritaire, de flicage et de fichage systématique menée dans tous les secteurs du monde du travail. Ces derniers jours à Paris, dans un contexte toujours plus oppressif, les personnels des crèches People & Baby, en grève, ont été brutalement licenciés. Lors d'une manifestation anti-carcérale, dimanche 28 mars dernier, 110 personnes sur 200 ont été interpellées, devant la prison de la Santé, et placées en garde à vue. Cette semaine, plusieurs piquets de grève de sans-papiers ont été évacués par les forces de l'ordre dans les arrondissements parisiens.

Nous réaffirmons notre détermination à nous battre pour nos libertés politiques et syndicales.